

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 mai 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe TISSOT avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

Etaient absents :

Mme Alixia BEAUTÉ
M. Patrick TAUSENFREUND
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

AIRE DE JEUX INTERGENERATIONNELLE A LA PETITE-HOLLANDE

Cette délibération a été affichée le : 8 juin 2023

AIRE DE JEUX INTERGENERATIONNELLE A LA PETITE-HOLLANDE

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

La Ville de Montbéliard conduit depuis 2017 une ambitieuse requalification de la Petite Hollande qui s'articule autour d'un axe structurant évoluant d'est en ouest sur l'ensemble du quartier : Le Méandre vert.

Véritable épine dorsale en devenir, le méandre vert relie tout au long du quartier ses différents pôles attractifs dans un environnement valorisé redonnant aux modes doux et aux espaces paysagers toute leur place.

Afin de développer et de diversifier l'offre de jeux en touchant un public le plus large possible, la Ville veut désormais proposer une nouvelle aire de jeux à l'extrémité ouest du méandre, implantée entre la rue de la Petite Hollande et la rue Debussy, en accès direct depuis l'Espace Domon.

La diversité des agrès qu'elle proposera, choisis en concertation avec la population, en fait une aire intergénérationnelle donnant aux enfants, adolescents et adolescentes, aux sportifs comme aux personnes âgées, l'occasion de pratiquer une forme de sport adaptée aux besoins de chacun et accessible à tous.

A ce titre, un partenariat avec trois associations : Club Domon, MJC et Montbéliard Boxe sera mis en place. Régi par une convention de mise à disposition, ce partenariat aura pour but de conduire les associations et leurs adhérents à utiliser, dans le cadre de leurs activités, cet équipement de façon privilégiée, d'encourager les pratiques, et ainsi de favoriser les échanges et le lien social.

Concrètement, le projet consiste en :

- la réalisation d'une plateforme en béton balayée entre deux voies vertes visant à accueillir les différents agrès,
- la fourniture et pose de modules avec 4 thématiques :
 - Zone cardio,
 - Zone parcours d'obstacles,
 - Zone street workout
 - Zone maintien en mobilité (à proximité du Foyer Domon),
- la densification de la végétation par la plantation d'arbres tiges pour ombrager le site et intégrer cet espace à part entière au sein du méandre vert.

Il est estimé dans son intégralité à 264 230 € HT.

Des financements sont sollicités auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui est susceptible de contribuer à hauteur de 80 % du coût d'investissement pour la fourniture et pose des équipements. D'autre part, le projet s'inscrit au sein du programme NPNRU et plus spécifiquement dans le programme des Quartiers Résilients pour lequel le Quartier de la Petite Hollande a été retenu au même titre que 49 autres quartiers à l'échelle nationale.

Dans ce cadre, le plan de financement pressenti à ce jour, est le suivant :

	Montant éligible en HT	Financement ANS	Reste à charge
Fourniture et pose des modules sportifs	194 410 €	Dont financement ANS : 155 228 € (80 %)	38 882 €
Aménagement végétal, mobilier et cheminements	69 820 €	Dont financement ANRU 55 672 € (80 %)	13 964 €
TOTAL	264 230€		52 846 €

Les crédits n'ont pas été prévus au BP 2023 ; ils pourraient être ajoutés à l'occasion d'une Décision Modificative en cas d'attribution des subventions précitées.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- approuve les dispositions liées à la création de l'aire de jeux décrite ci-avant,
- approuve le plan de financement précité et autorise le Maire à engager toute démarche auprès des financeurs et à signer tout document s'y rapportant.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 juin 2023